

LE POLITIQUE,

JOURNAL DE LIÈGE.

On s'abonne au bureau du journal, rue du Pot-d'Or, et chez MM. les directeurs des postes. — Le prix de l'abonnement est de 11 francs pour Liège, et 13 francs pour les autres villes du royaume. — Un Numéro séparé se vend 16 centimes. — Les abonnements commencent à toutes les époques. — Les lettres et envois d'argent doivent être affranchis. — Le journal est remis aux abonnés qui habitent Liège moyennant une faible rétribution payable au porteur. — AVIS ET ANNONCES : Le prix de la ligne d'insertion est de 20 centimes.

ANGLETERRE. — LONDRES, LE 9 MARS.

La chambre des communes a rejeté par 48 voix contre 28, une motion tendant à demander communication de tous les documents relatifs à l'affaire du Texas. Lord Palmerston s'y est refusé. M. O'Connell a violemment blâmé la conduite des Etats-Unis dans l'affaire de l'esclavage.

Une motion, tendant à la suppression de la disposition qui ôte le droit d'élection à ceux qui n'ont pas payé les contributions, a été adoptée par 49 voix contre 38, malgré l'opposition de l'un des ministres.

Le Times annonce que le comte Spencer vient de faire présent au roi d'Angleterre de 743 daims, offrant un choix précieux des espèces les plus recherchées. Ces animaux ont été amenés d'Altorp-Park et distribués dans les parcs royaux de Windsor, de Hampton-Court, de Burby, de Richmond de Greenwich. Il n'en a été perdu que 15 dans le transport.

Le 7 mars, la réunion annuelle des propriétaires du chemin souterrain de la Tamise (Thames Tunnel) a eu lieu pour entendre le rapport des directeurs. Il résulte des documents soumis à la société, que les travaux marchaient, sinon très vite, au moins très régulièrement et sans accidents. On est déjà presque au-delà de la partie la plus dangereuse de la rivière. Malgré une saison aussi pluvieuse, on a eu à déplorer aucun malheur. Prochainement, les travaux seront poussés au dessous de la marque des plus basses eaux. Depuis la reprise des travaux, on a creusé 135 pieds. Dans le semestre qui vient de s'écouler le gouvernement a donné à la compagnie 20,000 liv. sterl. (500,000 fr.); les dépenses se sont élevées à 2,300 liv. sterl. (55,000 fr.) et la recette des visiteurs à 985 liv. sterl. (24,500 fr.)

On a fait remarquer, comme preuve de l'intérêt toujours croissant qui s'attache à cette entreprise, que 37,270 personnes ont visité le tunnel pendant le cours de l'année, chiffre qui excède de 8,000 le nombre des visiteurs de l'année dernière.

FRANCE. — PARIS, 11 MARS.

M. de Laborde a dit entre autres en faveur du projet de loi sur les travaux publics :

Il est, dit l'orateur deux projets principaux qui doivent devancer tous les autres. Le premier serait un chemin de fer qui unirait Paris et Bruxelles, Paris et Calais, qui ferait qu'en quelques heures une armée française serait sur la frontière de la Belgique; qui ferait qu'un Anglais parti à sept heures du matin de Londres se trouverait à dîner le même jour à Paris; que ce ne serait plus seulement 5 ou 600 Anglais qui viennent à Boulogne tous les samedis passer le dimanche et s'en retourner, ce serait peut-être 5 ou 6000 qui, pour peu de dépenses et quelques heures de plus arriveraient à Paris, et rapprocheraient ainsi tellement les deux pays que les relations sociales, industrielles, politiques, prendraient un énorme accroissement.

Le second projet serait d'une importance plus grande encore; il consiste en un chemin de fer qui joindrait Paris et Marseille; ceci serait la véritable et jusqu'à présent imaginaire jonction des deux mers; ce serait le commerce tout entier du Nord avec la Méditerranée qui traverserait la France, au lieu d'aller chercher à travers les tempêtes le

SOUVENIRS DU DUC DE VICENCE.

L'empereur, qui possédait véritablement une grande noblesse de sentiments, ne comprenait pas la bassesse et la perfidie; ainsi, il n'aurait pas dans sa pensée qu'il ne fut entouré de gens qui attendaient avec impatience d'être au plus près dégagés de leurs obligations envers lui, pour courir à Paris porter les assurances de leur dévouement au nouveau gouvernement, et Napoléon confiait à un ou deux de ses vieux familiers, qu'il devait croire dévoués, les nouvelles qu'il recevait, le mauvais succès de nos négociations, et, par suite, ses projets. Il s'épanchait sans défiance, et, en sortant du cabinet de l'empereur, ces confidentiels allaient jeter l'alarme et fomentaient l'irritation des impatiens.

La rupture des négociations produisit une explosion générale de cris, de reproches, de fureurs, dans les galeries dorées du palais. Si le cabinet et le salon de service sont déserts, chacun a chez lui sa coterie et ses adhérents en quête continuelle des nouvelles de Paris, et tout ce monde est d'accord pour rejeter toute détermination de Napoléon qui tendrait à prolonger la guerre. Depuis qu'il est malheureux, on ne le croit plus capable que de faire des fautes.

Ah! ce n'était pas à son entourage de roi qu'il fallait que Napoléon confiait ses projets; il fallait qu'entrant l'épée en main dans le salon ou étaient groupés et mormes, silencieux, les officiers, il leur dit : « A nous, mes amis, l'honneur de venger la France! Sui de cette jeunesse déjà vieille de combat et de gloire, quelques pas encore, au bas de l'escalier, il trouvait ses soldats, et portés dans leurs bras, salués de leurs acclamations, il s'élançait avec ses cohortes du château de Fontainebleau sur les champs de bataille, il entraînait sur son passage tout ce qu'une nation produit d'hommes aux nobles élans de jeunesse et purs courages, toujours prêts à se rallier sous la bannière nationale!

Le général Bonaparte eût agi ainsi. L'empereur Napoléon a subi l'influence des habitudes du trône... Il cherche des appuis dans les grands feudataires de sa couronne, et ces hommes éternels reposent les charges de l'adversité. L'édifice croule! qu'importe, si la commotion laisse debout leurs hôtels et leurs châteaux!

détroit de Gibraltar; ce serait le commerce entier de l'Italie, qui au lieu de passer par la Suisse et l'Allemagne, traverserait notre territoire par Marseille.

La chambre a adopté hier à une immense majorité le projet de loi sur les travaux publics. Le dépouillement du scrutin secret n'a présenté que 47 boules noires. Tous les journaux du ministère prétendent voir dans ce résultat une protestation de la majorité de la chambre contre l'intention qu'on lui avait prêtée de vouloir le renversement du ministère en repoussant la loi de disjonction.

Le Moniteur confirme la nouvelle de la nomination de M. Lafontaine au commandement du 62^e de ligne, que nous ayons donnée hier.

M. le chef de bataillon d'Alphonse est nommé lieutenant-colonel au même régiment.

La chambre a voté hier par deux 215 voix contre 53 après une discussion mesquine et sans portée, le projet de loi sur les routes, qui affecte une somme totale de 84 millions à leur achèvement, et qui promet au pays une viabilité complète et satisfaisante dans sept années.

Des lettres de Saint-Petersbourg annoncent que M. de Barante est dans la meilleure intelligence avec le cabinet russe. L'empereur Nicolas le comble de faveurs. L'ambassadeur doit accompagner l'empereur dans un voyage qu'il doit faire dans les provinces méridionales. M. de Barante reviendra en France par Constantinople, la Grèce et l'Italie. L'affaire du professeur français n'a pas troublé la bonne intelligence qui régnait entre ce diplomate de M. de Nesselrode.

M. le comte Lehon, ambassadeur de Belgique à Paris, est parti hier pour Bruxelles; on croit que son absence durera un mois ou six semaines.

Le Moniteur publie aujourd'hui la pièce suivante dans sa partie officielle :

RAPPORT AU ROI

Paris, le 9 mars 1837.

Sire, vingt-neuf officiers du 62^e régiment de ligne m'ont adressé directement, de Mers-el-Kebir, une protestation contre les passages du rapport de la dépêche télégraphique de M. le maréchal Clauzel, dans lesquels, en rendant compte de l'expédition de Constantine, il a fait connaître la part que des militaires de ce corps auraient eu à la destruction et au pillage d'un convoi de vivres. Indépendamment de cette faute, ces officiers en ont commis une autre plus grande encore, celle d'avoir adressé à différents journaux des copies de cette protestation. Il est de mon devoir de demander à V. M. qu'une atteinte aussi grave à la discipline de l'armée soit sévèrement punie. Vingt de ces officiers m'ont adressé depuis une lettre qui ne m'a point paru contenir une réparation satisfaisante.

J'ai donc l'honneur de proposer à votre majesté, conformément à l'article 6 de la loi du 19 mai 1834, de mettre en non activité, par retrait d'emploi, d'abord ceux de ces officiers, au nombre de neuf, qui ont persisté dans leur protestation, ensuite, soit qu'ils se trouvent ou non au nombre de ceux qui se sont rétractés, les deux plus anciens de chaque grade, qui, à ce titre, devaient donner l'exemple de respect pour la discipline, et sont, par cela même, plus représentables d'y avoir manqué. Quant aux officiers qui ne sont compris ni dans l'un ni dans l'autre de ces cas, ils subiront, par voie de punition disciplinaire, soixante jours de prison.

A mon premier retour de Paris, on murmurait déjà, mais sourdement : il y a progrès maintenant; le temps des ménagements était passé. On peut sans danger avoir le courage de son opinion, et on l'exprime hautement. On en a assez de l'empire... Si Napoléon est malheureux, à qui la faute? Est-ce une raison pour sacrifier soi et sa position, les intérêts de sa famille, à d'extravagants projets?... La révolution nouvelle est une grande transaction entre tous les intérêts français, et si un seul est sacrifié, ce n'est qu'un malheur particulier à déplorer... D'autres rappellent avec emphase que les Bourbons sont de vieux français... qu'ils ont régné sur nos pères... Ces particularités qu'on avait oubliées depuis si longtemps reviennent tout-à-coup à la mémoire!

D'heure en heure de nouveaux vides se font remarquer. C'est à qui imaginera un prétexte pour se rendre à Paris : on quitte son poste sans permission, oublieux qu'on est des besoins du service, dédaigneux de plaire ou de déplaire à celui de qui l'on n'attend plus rien. On ne demanderait pas mieux de faire ce qui serait convenable vis-à-vis de lui, mais pourquoi tarde-t-il si longtemps à agir?... Qu'il en finisse... Qu'enfin chacun soit maître de ses actions... Ses indécisions, ses lenteurs, ses idées guerroyantes, compromettent la position de tout le monde... Le nouveau gouvernement accueille avec empressement tout ce qui arrive de l'armée; que restera-t-il au derniers venus? Cet état de choses est intolérable, et le refrain *il faut que cela finisse!* est dans toutes les bouches.

Ces plaintes se profèrent à visage découvert; on peut lever le masque. La régence est repoussée, le fils de Napoléon est expulsé du trône. C'est une véritable niaiserie, dit-on, de rester dans les antichambres de Fontainebleau quand les grâces pleuvent à Paris... Et l'on part pour Paris!

Mon Dieu, m'écriai-je, quelle hideuse peinture vous nous faites là des lâchetés du monde! A votre place, M le duc, je crois que je me serais enfui des salons de Fontainebleau, et qu'évitant l'approché de toute créature humaine je ne me serais arrêté qu'au fond des bois.

Mais, reprit le duc d'un ton plein de tristesse, ce tableau qui fait rouler de grosses larmes d'indignation dans vos yeux est à peine

Votre majesté voudra bien remarquer que l'un des sous-lieutenants signataires de la protestation (M. Lascroux), nommé lieutenant le 31 décembre dernier, ignorait, lorsqu'il a signé, sa promotion à ce grade. J'ai pensé qu'il devait être compris dans les deux plus anciens sous-lieutenants.

Si votre majesté approuve les propositions ci-dessous, les officiers à qui la mesure du retrait d'emploi serait appliquée sont MM. Delavillèen, Dècle, Vicaire, capitaines; Peyrelongue, Dan-t, Piclet, Laure, Rinvoyé, lieutenants; Lascroux, actuellement lieutenant, ayant signé comme sous-lieutenant porte-drapeau; Chanouat, Eyraud, de Billot-Laboussay, Gay, sous-lieutenants.

Le pair de France, ministre secrétaire-d'état de la guerre Bernard. Approuvé. Louis-Philippe.

Une société en commandite, au capital de 1,560,000 fr., par action de 25 mille fr., pour la filature, le tissage, la teinture et l'impression de la laine, vient d'être formée à Paris. Les deux associés solidaires sont M. Cockerill, de Liège, et M. Clément Desormes, professeur de chimie industrielle au Conservatoire des arts et métiers.

Des têtes de lettres portant le timbre de la chancellerie ont été dérobées au ministère de la justice. On espère découvrir l'auteur de cette soustraction; mais, en attendant, il est utile de prévenir le public du criminel usage qu'on en fait : des rendez-vous sont donnés, des invitations adressées, et ce qui est le comble de l'audace! des démissions demandées à des magistrats qu'aucun motif ne peut porter à éloigner de leurs fonctions. En protestant contre ce coupable abus, M. le garde des sceaux nous prie de prévenir les personnes qui ont des rapports avec son ministère, qu'elles ne doivent regarder comme vraies que les lettres qui, sur l'adresse ou l'enveloppe, portent l'indication suivante : *Ministère de la justice et des cultes.*

L'industriel alsacien, du 4 mars, annonce que les travaux ont repris leur activité ordinaire dans les ateliers de filature de Thann. En dernier résultat, il n'y a pas eu de troubles proprement dits, il n'y a eu que suspension de travail. Les ouvriers ont repris le travail avec la réduction de salaire que les fabricants avaient cru devoir opérer par suite du calme qui règne dans les ventes depuis plusieurs mois, et qui ne permet aux produits fabriqués de se placer que très difficilement et à des prix inférieurs.

Bulletin de la bourse du 10 janvier. — Après quelques momens d'hésitation à l'ouverture du parquet, il y a eu un léger mouvement de réaction de hausse produit par des achats de rentes opérés pour de fortes maisons de banque. Le vote d'hier de la chambre des députés a contribué à soutenir les cours. On croyait que l'immense majorité qu'a obtenue hier le ministère, devait entièrement le raffermir au pouvoir. Aussi l'on n'a ajouté aucune confiance aux bruits que certains journaux cherchent à répandre de la démission de M. Molé ou de la dissolution de la chambre. Les spéculateurs les plus timides commencent à se rapprocher de la rente et à faire quelques achats.

Les fonds étrangers étaient tous en hausse, mais ne donnaient lieu à aucune affaire importante. Il y avait cependant quelque mouvement sur la rente active, qui a fait 27 26 7/8. Cependant on est toujours sans nouvelles positives sur le mouvement combiné de l'armée chrétienne, qui est attendu depuis si long-temps.

HOLLANDE.

La 2^e chambre des états généraux a consacré le 9, une double séance à la discussion des trois projets de loi financières dernièrement présentées. Plusieurs orateurs ont pris la

esquisse. Interrogez les gens de cœur qui se trouvaient alors au quartier-général, et ils vous raconteront des choses inouïes.

Vous comprenez bien que le temps que je ne passais pas avec l'empereur, je le passais chez moi; et je vous jure, ajouta-t-il en s'animant, que les mauvais propos ne dépassaient pas le seuil de ma porte; j'aurais fait sauter par la fenêtre le premier drôle qui se fût permis d'en tenir en ma présence. On le savait bien, aussi étais-je enveloppé dans les anathèmes, dans les colères. On prétendait que si, par une fausse pitié, je n'eusse pas adouci auprès de l'empereur les dispositions où l'on était à Paris par rapport à lui; que si en quelques mots je lui eusse dit *son fait*, en le menaçant de ne plus me mêler de ses affaires, il se serait bien vite dépêché de signer l'abdication. J'étais ainsi, prétendait-on, la cause indirecte des lenteurs qu'apportait Napoléon à abdiquer; on m'en savait très mauvais gré; et comme j'étais très compromis dans la cause du vaincu, que je la plaçais envers et contre tous, j'étais devenu un homme qu'on évitait, les uns par crainte de se compromettre pour toutes les éventualités de l'avenir, les autres, parce qu'ils sentaient qu'ils avaient à rougir devant moi. Aussi quand on avait le malheur de me rencontrer face à face, les plus généreux grimacciaient l'intérêt et la sollicitude pour ma santé... Elle paraissait bien altérée par les fatigues de ces voyages continuels... Quelques esprits forts poussaient même la grandeur d'âme jusqu'à me tendre la main. Vous me connaissez, ajouta-t-il en souriant, vous pouvez-vous figurer de quel air j'accueillais ces marques de bonté.

Nous nous mimes à rire! Effectivement, il faut avoir connu l'air de dignité et de fierté polie du duc de Vicence, pour imaginer avec quelle gracieuse impertinence il avait dû remettre ces pauvres gens à leur place. Je l'ai dit, le duc de Vicence, grand, portant la tête haute, possédait une élégance de tournure, une distinction de manières qui imposaient à ses supérieurs et le classaient à part parmi ses égaux. Je ne sache personne, pas même l'empereur, à qui il fut tombé à l'esprit de lui manquer de respect.

Cependant, continua-t-il, il n'était que trop vrai que le refus que faisait l'empereur d'abdiquer rendait sa position personnelle fort critique. A part moi j'en éprouvais une mortelle inquiétude. Le gouvernement provisoire, qui voulait la ruine complète de Napoléon, et les alliés, qui

parole tant pour que contre ces projets, qui ont été défendus par le ministre des finances ad interim. Tous trois ont été adoptés : celui relatif au *domaine des rentes*, à la majorité de 37 voix contre 14; celui concernant le paiement intégral des intérêts de la dette en 1837, à la majorité de 41 voix contre 10, et celui relatif aux crédits de guerre à la majorité de 31 voix contre 20.

M. Van Hemert avoue que les crédits demandés par le troisième projet ont quelque chose de très aggravant, nonobstant l'assurance que les fonds nécessaires à cet effet pourront être rassemblés sans qu'on ait recours à de nouvelles contributions; mais la prudence commande par continuation des armemens extraordinaires, et (comme le démontré il y a quelques mois M. Donker Curtius), il est hors de la portée du gouvernement de faire cesser la situation actuelle. Les communications faites dans le dernier comité secret ont corroboré la conviction de l'orateur à cet égard. Il n'y a donc rien à faire que d'attendre l'avenir et de se tenir jusque-là sur ses gardes. L'expérience de tous les temps apprend que des circonstances peu importantes en apparence, peuvent, dans les mains du Tout-Puissant, apporter un changement dans la situation des pays et des peuples.

L'orateur ne peut pas suffisamment fixer son opinion sur l'objection faite, que les sommes demandées pour le département de la guerre, sont trop élevées, puisque le gouvernement est responsable du bon état de défense de l'état. Il doit cependant faire remarquer qu'on demande aussi en Belgique cette année, 43 millions de francs, dont on a besoin pour maintenir l'état de guerre. L'orateur demande à S. Exc. le ministre si, au moyen de la somme de 11 millions du budget ordinaire et de celle de 10,603,400 fl. demandée par la présente loi, tous les frais de la guerre pour 1837 seront couverts, et, en cas de réponse affirmative, il votera en faveur de cette loi.

M. Van Dam van Isselt fait la récapitulation de ce qui a eu lieu dans notre pays depuis la défection de la Belgique et arrive à la conclusion que les fruits de tous les sacrifices qui ont été faits, ne sont autre chose que de la confusion dans les finances et une situation dont la fin n'est pas à prévoir. Il respecte le sentiment chrétien de ceux qui mettent tout leur espoir dans la Providence et dans un avenir incertain; lui aussi, il croit à la bonté paternelle de la Providence, mais cette croyance ne saurait le porter à fermer les yeux sur les dangers qui nous menacent. Les communications qui ont été faites dans la séance à huis-clos ne lui ont pas inspiré cet enthousiasme dont d'autres membres de l'assemblée ont donné des témoignages. D'après l'orateur, il ne faudrait pas perdre de vue les leçons de l'histoire, et réserver les forces de la Néerlande pour des temps de danger, pour des temps comme la patrie en va, alors que l'ambition de l'étranger a triomphé. La chambre s'est ajournée jusqu'au 18 avril prochain.

BELGIQUE.

BRUXELLES, LE 11 MARS.

Le duc de Saxe-Cobourg et les princes ses fils, partiront pour l'Allemagne demain à 5 heures du matin. — M. le comte Dietrichstein, chargé d'affaires d'Autriche, est de retour à Bruxelles d'un voyage qu'il avait fait à Paris. — M. le comte Lehon, ministre belge à Paris, est arrivé à Bruxelles. Il est descendu à l'hôtel de Belle Vue.

CHEMIN DE FER D'ENTRE SAMBRE ET MEUSE.

Réadjudication. — Le ministre des travaux publics fait connaître que le mardi, 4 avril prochain, à midi, il sera procédé, à l'hôtel du ministère, rue de la Loi, à Bruxelles, à la réadjudication, sur un nouveau cahier des charges, de la construction, par voie de concession de péages, d'un chemin de fer entre les rivières la Sambre et la Meuse, avec trois embranchements dirigés vers Morialmé, Florennes et Couvin.

Bruxelles, 12 mars (trois heures). — On n'a rien fait. Le cours des obligations Ardois était à 24 3/4 vendeurs et acheteurs. Il n'a pas été question des autres fonds.

Le *Moniteur* du jour publie l'avis suivant : Le ministre des finances informe les porteurs de coupons d'intérêts de l'emprunt belge de 48 millions de florins échéance du 1^{er} mai 1836, qu'il peuvent, à dater d'aujourd'hui, en recevoir le paiement, tant à la caisse du caissier-général du royaume, à Bruxelles, que chez tous les agents dans les différentes villes du royaume. Bruxelles, le 11 mars 1837.

Le ministre des finances, F. D'HAUW. Amsterdam, 10 mars. — Dette active à 12 p. c. 52 7/8 53 5/2 7/8, 5

crainaient quelque entreprise désespérée de sa part, s'étaient assurés des intelligences pour être instruits de ce qui se passait jusque dans le cabinet de l'empereur. Ils redoutaient une de ces audacieuses déterminations qui plus d'une fois ont étonné l'Europe. Le temps qui s'est écoulé depuis mon départ de Paris a été inutilement employé, on n'a pas perdu une heure. J'avais chargé en arrivant un officier de confiance d'aller à la découverte, il revint dans la soirée et m'annonça que les troupes étrangères occupaient toutes les avenues autour de Fontainebleau, l'armée russe se développait sur la rive droite de la Seine depuis Melun jusqu'à Montreuil, une autre avait pris position entre Essonne (abandonné des nôtres) et Paris. D'autres corps barraient les routes de Chartres et d'Orléans. D'autres encore, qui nous avaient poursuivis presque d'étape en étape sur les routes de la Champagne et de la Bourgogne, s'étaient établis militairement dans tout le pays de l'Yonne et la Loire. Enfin un vaste réseau cernait Fontainebleau et au premier signal cent cinquante mille hommes pouvaient fondre sur la petite armée qui gardait encore Napoléon.

Ces informations étaient exactes, elles avaient été prises par un officier intelligent, et sur le dévouement duquel je pouvais compter. Je courus chez l'empereur. Il réfléchit quelques instans. « Aucune des heures qui s'écoulent n'est perdue pour ces gens-là, » dit-il avec honneur, mais une route fermée pour des courriers s'ouvre bientôt devant cinquante mille hommes... Ah ! parbleu, voilà de quoi donner gain de cause aux conseillers de la paix à tout prix... Si cette nouvelle est connue, nous en verrons bien d'autres !

Cette nouvelle, sire, est encore entre votre majesté et les hommes d'honneur qui en garderont le secret. Mais d'ailleurs sa publicité n'ajouterait rien aux dangers réels qui environnent votre majesté. Je vous en conjure, sire, prenez un parti.

— Les dangers ? Je ne les redoute pas... une vie inutile est un lourd fardeau. Je ne la supporterai pas long-temps, ajouta-t-il brièvement, mais avant de prendre un parti, un terrible parti, Caulaincourt, je veux entretenir les maréchaux, je veux savoir si ma cause, si celle de ma famille n'est plus celle de la France, et alors... alors je me déciderai.

p. c. 100 3/4 7/8 13/16, Billets de chance 22 5/16 1/4, syndicat 93 1/4 93, société de commerce 181 1/8 185 184 7/8, Ardois pièce de 85 liv. 24 1/4 5/16, dito grosses pièces 00, coupons 44 1/4, différée 8 1/2 5/8, passive 00, brésiliens 85 5/8 3/4, Naples 00, russes 103 7/8 104.

Londres, 10 mars (4 heures). — La bourse continue à rester inactive. Consolidés 90 3/8 1/2, Belges 00, hollandais 2 1/2 p. c. 53 1/2 1/4, 3/4, dito 5 p. c. 103 1/8 1/2, espagnoles active au comptant 25 1/4 25 à 1/4 1/2 3/8, au 16 courant 25 1/4 1/8 3/8 1/2, coupons 44 45, passive 7, différée 10 7/8 11, portugais 5 p. c. 49 48 3/4, Id. 3 p. c. 31 3/4, brésiliens 00.

LIÈGE, LE 13 MARS.

DES NOUVELLES DE LA HOLLANDE.

Les nouvelles qui nous parviennent de la Hollande sont de la plus haute importance. On s'y attend à des choses extraordinaires. Les communications faites par le gouvernement à la seconde chambre, en comité secret, sont de nature à faire présager une lutte nouvelle. Les discours prononcés même dans la séance publique du 9 mars annoncent que le gouvernement hollandais se prépare à des événements que nous ne connaissons pas encore.

Il y règne en effet, une espèce de mystère dont on ne saurait, par des raisonnemens, soulever le voile. Ce sont des pressentimens vagues de catastrophes et des invocations à la providence. Cependant l'enthousiasme belliqueux de 1831 ne s'y fait pas remarquer. On y parle uniquement de se mettre en garde, et d'organiser une défense convenable. Mais il est impossible de se tromper sur la valeur et la portée de ces paroles.

La Hollande n'a rien à craindre de la Belgique. Elle le sait. Satisfaits du sort que la révolution nous a fait, nous ne prétendons nullement à la conquête de la Hollande. Si nous armions, si nous réorganisons notre armée sur une large échelle, c'est pour prévenir le renouvellement des désastres de 1831.

Quelle peut donc être la cause de ces craintes manifestées par plusieurs membres des états généraux ? Evidemment elles ne se conçoivent que par l'inutilité des résultats qu'entraînerait une invasion nouvelle. Aussi n'est-ce qu'avec une profonde répugnance que le projet d'allocation supplémentaire d'un million, pour les besoins de l'armée, a été accueilli par la seconde chambre. Encore a-t-il fallu être rejeté, car la majorité qui l'a adopté n'était que de 12 voix.

Il est heureux pour nous d'avoir en quelque sorte deviné les intentions du cabinet de La Haye. Sous peu de jours, nous serons en mesure de pouvoir attendre tranquillement les événements inconnus qui se préparent, et d'où le roi Guillaume fait dépendre la possibilité d'une agression nouvelle.

AFFAIRE DES FAUX BILLETS DE LA BANQUE LIÉGEOISE.

Les prévenus ayant avoué leur culpabilité, il est probable que cette affaire pourra être portée aux assises du mois d'avril.

Les premières révélations ont été faites par le plus jeune des frères Fabronius. D'après des bruits de Palais, c'est spontanément qu'il s'y est décidé, soit par un cri de sa conscience, soit, comme on le prétend, par un mouvement d'humanité en faveur de la femme et des enfans de son frère.

Placé au secret depuis plusieurs jours, on dit que l'attention de Fabronius, jeune, se portait constamment sur le sort de sa belle-sœur et de ses enfans privés, il en était sûr, de tous moyens d'existence.

C'était lui en effet qui était le soutien de sa famille. L'idée de travailler dans la prison lui vint. Il pourrait ainsi soulager leur misère. Il s'adressa à un des magistrats chargés de l'interroger, et demandant d'être mis en possession des instrumens de sa profession, il annonça l'intention de tout révéler.

On profita immédiatement de ses bonnes dispositions : on lui rendit ses pierres, ses crayons, ses modèles; c'est alors qu'il donna les explications les plus détaillées qui, jointes à celles de l'aîné des Fabronius, déterminèrent Hennebert à tout avouer.

Ce dernier paraît avoir été l'instigateur du faux : pour suivi par des créanciers, il abusa de la position de créancier ou il se trouvait lui-même à l'égard des Fabronius. La fabrication n'aurait coûté que deux ou trois nuits de travail. Les prévenus auraient employé cinq pierres différentes pour faire les diverses impressions.

Nous ne rapportons ces circonstances que comme des

A ce moment, le prince de Nonchâtel et quelques maréchaux entrent chez l'empereur. Leur contenance est embarrassée. Quelques lieux communs ouvrent la conversation. Berthier, en rougissant ses joues, murmure quelques phrases; il a envoyé, dit-il, des officiers d'ordonnance sur plusieurs points... tous les rapports sont unanimes, les ennemis s'avancent et prennent position autour de Fontainebleau. Je le sais, » interrompt l'empereur d'un ton sec.

Mais on n'était pas venu pour se borner à lui annoncer cette mauvaise nouvelle. Bientôt chacun émet son opinion, et si l'on n'ose encore donner un avis décisif, on discute sur les dangers qui menacent Fontainebleau. Pendant ces colloques, l'attitude de l'empereur est admirable de dignité, il prend la parole et reproduit sans emportement les deux conditions imposées par les alliés. Le sacrifice personnel qu'on a exigé de lui s'y est résigné, mais consentir à déposséder sa femme et son fils de la couronne, que lui Napoléon a conquise par ses propres œuvres, voilà ce à quoi il se refuse.

Un morne silence accueille cette communication. L'empereur, toujours calme, dénombrer les forces qui lui restent, et dont il peut faire usage, non pas pour éterniser la guerre, mais pour venger l'honneur de la France, lui rend son indépendance et arrive à traiter de la paix à des conditions moins humiliantes. S'il faut enfin renoncer à défendre la France, l'Italie offre encore à l'armée et à son chef une retraite digne de leurs malheurs et de leurs glorieux souvenirs.

Retiré à l'écart, je n'avais pris aucune part à l'entretien général; j'écoutais l'empereur, si noble, si digne, s'adressant au cœur, à l'honneur de ses anciens lieutenants. Mais ces cœurs restèrent froids, pour eux l'honneur ne consista plus que dans le repos. Au discours de l'empereur on oppose les intérêts de la France. Une guerre civile sans utilité... les besoins du pays épuisés par l'invasion... mais on ne trouve pas un mot de sympathie pour l'affreux malheur qui frappe le bienfaiteur, le souverain qui pendant vingt ans, a été la gloire et la fortune de la France.

bruits de Palais : notre intention n'est nullement de charger aucun des prévenus pour disculper les autres.

Nous apprenons que le gouvernement vient d'approuver la délibération du conseil communal de notre ville, relativement à la vente des terrains du collège. L'autorité locale a maintenant les moyens pour acquérir un jardin botanique, objet d'une très-grande urgence.

On assure que la brigade d'avant-garde va faire un mouvement pour se rapprocher des frontières. Elle occupera le camp de Beverloo, les villes de Tongres, Hasselt et Tirlemont. Le 1^{er} régiment de ligne quitterait Namur, et le 3^e chasseurs abandonnerait Venloo. Un régiment resterait à Liège avec l'état-major.

M. le colonel Stévens, nouveau commandant militaire de la province, a reçu aujourd'hui les officiers des différens corps en garnison dans notre ville.

Les journaux du pays annoncent le passage par diverses villes, de plusieurs détachemens de permissionnaires, qui vont rejoindre les bataillons de guerre.

Un journal de cette ville pense que les travaux commandés à M. Grefs pour la chaire de vérité destinée à orner l'église de St. Paul, ne s'élèveront pas au-delà de trente mille francs.

L'Union persiste dans l'opinion qu'elle a émise sur l'avis donné par notre administration communale, relativement aux monnaies. Nous insérons dans notre n^o de ce jour une lettre où la question est traitée.

Nous avons aujourd'hui la seconde représentation de la *Juive*, et mercredi la troisième. Demain il y aura relâche. Vendredi l'administration rendra une des représentations arriérées. Le concert de la Société d'Emulation ne pourra avoir lieu que samedi prochain.

On annonce que la société des charbonniers et des hauts fourneaux de Sclessin, ne tardera pas à commencer ses premières constructions. C'est, dit-on, M. G. Dallemagne, de Liège, qui sera directeur de ce vaste établissement.

Un duel au sabre a eu lieu ces jours derniers à Chaulfontaine, entre deux étudiants de notre université. On n'a à déplorer aucune suite fâcheuse.

Nous avons annoncé que le haut-fourneau de Grivegnée s'était engorgé; ce fâcheux accident est réparé, et ce haut-fourneau sera sous fort peu de temps remis en activité.

La rue de l'Université est destinée à devenir la plus belle de notre ville. Elle offre déjà un point de vue vraiment magnifique. Il est fâcheux que la régularisation n'en soit pas terminée du côté du Pont-d'Ile; il reste encore à faire disparaître une partie de la maison de M. Thomas. Ce n'est point toutefois cette maison qui offusque l'œil, puisqu'elle lui présente l'aspect d'un très-beau magasin; c'est surtout une petite mesure couverte en chaume, et qui se trouve sur le Lulai des Jésuites, vis-à-vis le Collège, qui gêne le coup d'œil sur ce point. Espérons qu'on ne tardera point à la faire disparaître.

Les avis que nous recevons des divers marchés des Flandres sont des plus satisfaisants aussi bien sous le rapport des prix que sous celui de l'importance des ventes.

Des débats se sont élevés à la chambre des représentans sur le service de santé. Comme nous voulons les faire connaître avec quelque étendue, nous en ajournons la publication.

On sait que par les soins de notre administration communale, plusieurs rues étroites et dangereuses ont été élargies. Les principaux travaux en ce genre sont ceux qui ont été opérés au pont des Arches et au tournant de St. Hubert, qui offrent aujourd'hui des abords larges et faciles. Déjà dans ces deux endroits, des maisons neuves se sont élevées, et il ne restera bientôt plus de traces de démolition.

Le rapport sur l'administration et la situation des affaires de la ville, lu au conseil en séance publique, le 24 janvier dernier, est imprimé et vient d'être distribué à tous les membres de l'administration communale. Nous avons déjà fait connaître la substance de ce travail.

Samedi 11 mars, dans l'après-dîner, le nommé Dor, Nicolas, âgé de 28 ans, charpentier, domicilié à Jemeppe, s'est tué en tombant d'une hauteur d'environ 70 mètres dans le bureau d'épurement de la houillère du Bois d'Avroy, où il était occupé à ajuster une pièce de la maîtresse tige.

Nous n'avons pas reçu l'*Indépendant* de ce jour.

On a parlé de la réduction des régimens d'infanterie de ligne à trois bataillons de guerre, et la formation de bataillons de réserve, au moyen de la réunion des compagnies de

Malheur ! malheur à ces ingrats (1) ! Révolté et prêt à éclater, je me dirigeai rapidement vers la porte. Le bruit que je fis attira l'attention de l'empereur. Nos regards se rencontrèrent. Nous nous étions compris, et comme j'ouvrais la porte : « Restez, Caulaincourt. » Il s'approche de son bureau, s'assied, et écrit l'acte de son abdication, le revêt de sa signature, puis relevant fiévreusement la tête : « Je veux être seul, » dit-il. Et quand le dernier eut dépassé le seuil : « Ces gens-là n'ont ni cœur ni entrailles... Je suis moins vaincu par la fortune que par l'égoïsme et l'ingratitude de mes frères... C'est hideux ! Maintenant tout est consommé... partez, mon ami.

Jamais je n'oublierai ces scènes de Fontainebleau, ajouta le duc d'un ton navré.

Il n'y a rien dans l'histoire, dis-je, de comparable aux dernières convulsions de l'empire français, aux tortures de son chef, à cette agonie de tant d'heures, de tant de jours !

Elle s'est prolongée six années... et l'affreux rocher de Ste-Hélène a reçu les derniers soupirs du plus grand des hommes des temps anciens et modernes.

Et à notre éternelle honte, ajouta le colonel de L., l'affreux rocher de Ste-Hélène possède les cendres du héros de la France.

Nous recitâmes quelques minutes sous l'impression de ces cruelles pensées. Le duc reprit : A six heures du matin j'entraîs dans Paris. Dans la journée, nous présentâmes au conseil des alliés l'abdication de l'empereur. Je demandai que toutes les hostilités fussent suspendues et que les différens corps d'armée des troupes étrangères cessassent leur mouvement sur Fontainebleau. Des ordres furent expédiés à l'instant sur tous les points, et les négociations s'entamèrent sur les dispositions relatives à la position de l'empereur et de sa famille.

Je dois dire, parce que cela est vrai, que nous fûmes secondés avec empressement par les souverains alliés dans tout ce que nous crûmes

(1) Berthier, Murat, Ney, Masséna, Angereau, Lefebvre, Brune, Serrurier, Kellerman, Péron, Clarke, Beurnonville, et bien d'autres ont disparu dans l'espace de sept années, ils ont devancé Napoléon dans la tombe.

voltigeurs et de grenadiers. Ces bataillons seront réunis à Louvain sous le commandement du général Bryas.

Par arrêtés royaux du 10 mars 1837, un brevet d'invention de dix années est accordé au sieur Mathieu, mécanicien, domicilié à Bruxelles, rue des Tanneurs, n° 56, pour un nouveau moyen de battre la mine et de percer la pierre, applicable dans les houillères, etc.

Un brevet d'importation de cinq années, à partir du 27 mai 1833, est accordé au sieur Polak (J. M.), fabricant, domicilié à Bruxelles, quai aux Briques, n° 60, pour une machine à bobiner le coton filé.

Un arrêté royal du même jour autorise, sous certaines conditions, le sieur Poncelet (Renier), directeur de l'établissement dit de St Léonard, à Liège, à placer dans cet établissement trois martinets à battre le fer, qui seront établis dans l'endroit marqué par la lettre G sur le plan annexé à l'arrêté.

L'Echo de la Frontière annonce que les travaux pour l'exécution des deux chemins de fer de la compagnie d'Anzin sont commencés. On s'occupe des ouvrages de terrassements que la saison permet et déjà des remblais assez considérables ont été exécutés. La direction du chemin de fer partant de Denain vers St-Vaast-là-haut, doit favoriser plusieurs usines de cette vaste commune, on cite notamment celle de M. Baillet, qui pourra recevoir par le chemin de fer tout le combustible nécessaire à sa fabrication.

Dans le projet de loi sur les travaux publics à exécuter en France, on trouve une somme de 7 millions destinée au perfectionnement de la navigation de la Meuse depuis Sedan jusqu'à la frontière de Belgique. C'est inviter la Belgique à continuer cette œuvre sur son territoire.

M. W. Buchan, jardinier de lord Bagot, a fait avec succès des expériences sur la culture du canelien en plein air dans la Grande-Bretagne. On pense que cette culture réussirait très bien dans les comtés du sud et de l'ouest, et des graines ont été distribuées pour que des essais puissent être tentés sur différents points.

Après neuf mois d'interruption, le canal de Louvain vient d'être rendu à la navigation; le premier bateau est entré hier au bassin à la grande satisfaction du commerce de cette ville.

On écrit de Varsovie que l'éléphant de M. Tourniaire, qui se trouvait dans cette ville, étant tombé dans une tristesse profonde, à la suite de la mort de son corne, ne lui a survécu que 15 jours.

Nous aurons incessamment la reprise de Lestocq. Mme. Stévens, notre excellente duègne, a choisi cette jolie pièce pour son bénéfice. Nous espérons que le public ne fera pas faute à cette représentation.

Le célèbre voyageur anglais Davidson, qui parcourait l'Afrique centrale, a été assassiné près de Tombouctou. Le sort de Mungo Park semble destiné à tous ceux qui se dévouent à ces périlleux voyages.

On mande de Mayence, le 1er mars: La concession provisoire pour la construction du chemin de fer d'ici à Francfort-sur-Mein, sur la rive gauche, a été accordée par le gouvernement grand-ducal à la société établie en cette ville.

On écrit de Copenhague le 21 février, qu'on a enfin prononcé sur le sort des chiens de la douane qui ont mis dernièrement en pièces une malheureuse fille dans la cour de l'hôtellerie où ces animaux étaient parvenus à s'introduire. Après avoir entendu le rapport du comité vétérinaire qui a déclaré qu'il serait très dangereux de laisser ces gros chiens en vie, on a prononcé leur sentence et trois d'entre eux ont été condamnés à être pendus. Cet arrêt a presque donné à cette histoire si triste une couleur comique.

On lit dans l'Echo de la frontière:

Un nommé Cachet, de Poperingue (Belgique), a fait dernièrement un saut qui éclipse tout ce qu'on a vu de merveilleux dans ce genre. Cet homme revenait ivre chez lui il passe sur une planche qui se trouve à l'angle d'une carrière, trébuché et tombe dans la fosse, profonde de plus de 300 pieds. Des personnes qui l'avaient vu faire cette chute, de loin, accoururent, descendirent dans la carrière, et ramassèrent un cadavre... qui ronflait de toute ses forces.

Cachet n'avait pas la moindre contusion et a affirmé à son réveil qu'il ne se rappelait de rien... C'est plus que jamais le cas de reconnaître qu'il y a un Dieu pour les ivrognes.

devoir réclamer dans l'intérêt de la famille impériale. Alexandre dit qu'il fallait que dans la manière dont on traiterait pénalement l'empereur Napoléon, il eût assez de marge pour qu'il pût à son gré rémunérer sa maison militaire et assurer le sort de ses serviteurs.

La question de la résidence de l'empereur fut vivement discutée. Les conseillers français veulent qu'on l'envoie loin, bien loin; on nomme déjà Sainte-Hélène, puis on balance entre Corfou, la Corse, on parle de l'île de l'Elbe, et comme le climat de cette île est beau, et qu'enfin c'est l'Italie, presque encore la France! je sais cette ouverture pour en faire une demande spéciale. Des réclamations, des insinuations perfides s'élevèrent: c'est trop près... L'Italie est encore sous le charme de Napoléon... Mais l'empereur Alexandre, que j'ai entretenu quelques instants, m'appuie vivement et décide que la principauté de l'île d'Elbe sera concédée à l'empereur Napoléon pour en jouir toute sa vie, à titre de souveraineté et de propriété.

Tandis que l'on stipule ces conventions, je reçois un courrier de Fontainebleau; l'empereur m'écrit: « Rappelez-moi mon abdication. Je suis vaincu, je cède au sort des armes, un simple cartel doit suffire. »

Dans une autre missive apportée dans la soirée: « Que me parlez-vous de conventions, de traité? je n'en veux pas... Puisqu'on ne veut pas traiter avec moi et qu'il ne s'agit que de ma personne, à quoi bon un traité? Cette négociation diplomatique me déplaît: cessez là? »

Vers cinq heures du matin, je suis réveillé par un nouveau courrier. Je vous ordonne de me rapporter mon abdication. Je ne signerai aucun traité, et dans tous les cas je vous défends de faire aucune stipulation d'argent... Cela est dégoûtant.

Je reçois sept courriers en vingt-quatre heures. Véritablement la tête me tournait. Je savais, moi, ce que lui ignorait. Je devais à un noble caractère un horrible avertissement: les émissaires du gouvernement provisoire rôdèrent autour de Fontainebleau... M. de Maubrouil en 1817, lors de son honnête procès, a eu l'incroyable courage de révéler dans quel but!

Il était donc de la dernière urgence d'en finir, et je pressais de toutes mes forces la rédaction des conventions. Le 11 avril au soir, tout fut

— On lit ce qui suit dans un journal de Bruxelles:

La ville de Liège est le centre de grandes opérations industrielles, elle compte plusieurs maisons de banque de premier ordre, un établissement financier marchant de progrès en progrès; le mouvement des capitaux y est considérable, et l'esprit d'entreprise domine dans le caractère de ses habitants. Sous tous les rapports, on était depuis longtemps surpris de ne pas voir fonder une bourse de commerce, à l'instar de celle de Gand. Les principaux négociants liégeois, ayant senti le besoin de cette institution, s'occupent de sa création. Les choses sont assez avancées pour que nous puissions annoncer qu'avant un mois, Liège aura sa bourse publique.

Le Journal de Francfort dit que le projet de traité de commerce entre la Prusse et les États-Unis d'Amérique est loin d'être abandonné, bien que depuis quelque temps on n'en ait plus parlé.

Une révolution toute pacifique est en train de s'opérer en Angleterre et surtout à Londres. Les cheminées vont être abolies dans ce royaume. Beaucoup d'hôtels n'en ont déjà plus. Des Anglais ont découvert le moyen de chauffer les appartements et de faire la cuisine avec le gaz. Ce calorique est enfermé dans des poêles aussi commodes qu'élegants. Il paraît que le fisc se préoccupe beaucoup de cette découverte, qui va tirer une source très productive d'impôts. Cependant tout le monde s'empresse de mettre l'invention à profit. Chacun comprend les grands avantages de toute espèce qui doivent résulter de l'abolition des cheminées et des foyers.

MONNAIES.

A MM. les Rédacteurs du POLITIQUE.

Dans votre n° du 10 mars, vous publiez l'observation d'un journal de Bruxelles sur l'avis récent de notre administration communale relativement aux pièces de 25, 10 et 5 cents. Ce journal prétend que le collège des bourgmestres et échevins de Liège, a singulièrement étendu le sens de l'art. 19 de la loi monétaire, et lui a donné une interprétation fautive; que cet art. 19 se bornant à parler des pièces d'argent, c'est-à-dire les pièces de 3, de 1, et de 1/2 florins, il exclut par là même celles de billon, c'est-à-dire les pièces de 25, 10 et 5 cents; c'est donc fort erronément, selon ce journal, que l'administration communale de Liège, veut leur rendre applicable la disposition de la loi monétaire au cours de 47 1/4 cents pour un franc. Enfin ce journal va même jusqu'à dire que non seulement on ne peut être contraint de recevoir ces pièces de 25, 10 et 5 cents à 47 1/4 pour un franc, mais même qu'elles n'ont plus de cours légal; qu'elles sont démonétisées et que c'est par tolérance qu'elles circulent dans le commerce au taux de deux centimes par cent.

Comme, en droit, je suis de l'avis que les pièces de 25, 10 et 5 cents ont toujours un cours légal et forcé au taux de 47 1/4 cents pour un franc, je viens prouver au susdit journal de Bruxelles la grave erreur dans laquelle il est tombé, et la lui démontrer par les raisonnements suivants:

1. L'ancienne loi monétaire du 28 septembre 1816, avait donné un cours légal et forcé aux pièces de 25, 10 et 5 cents au taux de 47 1/4 pour un franc. Or, il faudrait une loi postérieure pour leur enlever ce cours et ce taux, et cette loi n'existe pas, donc ces pièces ont conservé leur cours légal et forcé, au même taux de 47 1/4 cents pour un franc.

2. La nouvelle loi monétaire du 5 juin 1832, non seulement n'a pas aboli ce cours légal desdites pièces, mais au contraire le leur reconnaît positivement par l'art. 24 qui porte que « nul n'est tenu d'accepter sur ce qui doit lui être payé, plus d'un dixième de pièces d'un a. d. mi-franc, ni plus de la valeur de cinq francs, par appoint, en pièces de cuivre. Sous ce rapport, les pièces de 25 cents, seront assimilées au demi-franc, et celles de 10 et 5 cents ainsi que celles de 5 et 10 cents, à la monnaie de cuivre. »

Ce n'est donc que sous le rapport de la quantité à recevoir et non sous celui de leur valeur que la loi du 5 juin 1832 a introduit une modification aux pièces de 25, 10 et 5 cents.

Ainsi le lendemain de cette loi, supposé que j'eusse eu à payer au percepteur une cote de 20 francs; j'aurais bien certainement le droit de le forcer à recevoir un dixième ou 20 francs en pièces de 25 cents, soit 9 florins 45 cents; plus des pièces de 10 et 5 cents par appoint pour une valeur de cinq francs. Le tout au taux de 47 1/4 cents pour un franc.

Si donc j'avais ce droit, au 6 juin 1832, je l'ai encore aujourd'hui; car cette loi n'a point fixé de terme, passé lequel les pièces de 25, 10 et 5 cents n'auraient plus ce cours et ce taux qu'elle leur reconnaît et leur sanctionne.

3. Ce n'est que les pièces de cuivre qui ont été démonétisées par l'art. 22 de la même loi, qui ordonnait un échange contre même valeur en nouvelle monnaie de cuivre.

Le journal de Bruxelles que je combats, est donc tombé dans la plus grave des erreurs, puisque non seulement il refuse aux pièces de 25, 10 et 5 cents un cours légal et forcé que la loi du 5 juin 1832 leur reconnaît au taux de 47 1/4 cents pour un franc, mais même il voudrait faire supporter une perte aux porteurs actuels de ces pièces, tandis que cette loi, si elle avait voulu les démonétiser (ce qui est de toute fausseté comme on vient de le voir), aurait dû fixer un terme pour leur échange contre même valeur en pièces d'au moins 50 centimes pour celles de 25 cents, et en pièces de 25 centimes pour celles de 10 et 5 cents.

Or, nulle disposition législative n'a permis cet échange. Donc ce

préf. Nous retournerais à Fontainebleau porteurs du traité définitif, pour le présenter à l'empereur, et bien que je prévisse encore des difficultés à son acceptation, j'espérais les vaincre à force de persévérance.

En m'apercevant, le regard de Napoléon devint foudroyant. « Me rappelez-vous enfin mon abdication? »

— Sire, lui dis-je vivement, je prie votre majesté, avant de m'adresser des reproches immérités, de vouloir bien m'entendre. Il n'était plus en mon pouvoir de vous renvoyer cet acte. Mon premier soin en arrivant à Paris avait été de le communiquer aux souverains alliés, afin que toutes les hostilités cessassent. Il a servi de base aux négociations du traité. Cette pièce officielle de l'abdication de votre majesté a été aussitôt insérée dans les journaux.

— Et que me fait à moi qu'on l'ait rendue publique, qu'on l'ait insérée dans les journaux, s'il ne me convient pas de traiter dans ces formes?

— Je m'épiais à l'instruire avec exactitude de ce qui se passait à Paris. Je fus forcé de lui rappeler quelles étaient les dispositions de son entourage. A tout ce que je lui disais, il répondait: Je ne signerai pas, je n'en veux pas de traité.

Une partie de la journée s'écoula dans ces pénibles débats. Pendant ce temps tout était en rumur dans le château. Le salon qui précédait le cabinet de l'empereur était rempli de groupes qui discutaient sur les nouvelles reçues de Paris. On s'indignait que Napoléon n'eût pas encore signé, puisque tout était définitivement conclu, qu'attendait-il donc? Chaque fois que la porte du cabinet s'ouvrait, on aperçoit des têtes qui s'avancent, on est placé si près qu'on peut entendre ce qui se passe chez l'empereur. L'aspect du malheur est violé par la curiosité barbare de tout ce monde de courtisans.

En quittant l'empereur, je laissai le traité sur son bureau. Je n'avais même pu obtenir qu'il l'eût en entier. Je rentrai chez moi, j'avais besoin de repos. Mon énergie s'était dans cette lutte incessante, désespérée et presque rebuté, je me laissai aller au découragement. Mais ma pensée se reposa sur les souffrances de cette grande et noble victime, et je retrouvai du vouloir et des forces pour essayer de les alléger. Mes efforts

n'est pas par tolérance que ces pièces de 25, 10 et 5 cents sont reçues, mais c'est parce que la loi du 5 juin 1832 n'a pas jugé à propos de les démonétiser; mais leur a, au contraire, par l'art. 24, conservé leur valeur primitive avec cette seule modification que nul n'est tenu de recevoir des pièces de 25 cents que pour un dixième de ce qui doit être payé, et des pièces de 5 et 10 cents que pour une valeur de cinq francs par appoint. On devra donc se conformer à cette loi, tant qu'une autre loi n'aura pas ordonné le contraire.

C'est donc bien à tort que ce journal de Bruxelles et même un journal de Liège, voudraient insinuer une espèce de blâme ou de critique sur l'avis de l'administration communale de Liège, tandis que cette administration n'a fait que se conformer rigoureusement à la loi du 5 juin 1832.

Agrérez, etc.

ETAT CIVIL DE LIEGE, DU 9 MARS.

Décès: 2 filles, 1 homme, 4 femmes, savoir: Henri Joseph Pinaert, âgé de 53 ans, portefaix, rue Porte St. Léonard, époux de Marie Elisabeth Maka. — Jeanne Poisse, âgée de 72 ans, rentière, rue Bergère, veuve de Nicolas François Joseph Lachenal. — Catherine Charlier, âgée de 69 ans, journalière, faubourg Ste. Marguerite, veuve de Gilles Hardy. — Anne Catherine Bougnard, âgée de 60 ans, journalière, rue des Récolets, veuve de Henri Nicolas Touffin. — Anne Marie Humblet, âgée de 55 ans, ébougeuse, rue des Tanneurs, veuve de Gaspar L. J. Depouille.

Du 10. — Naissances: 5 garçons, 2 filles. Décès: 4 filles, 2 hommes, 1 femme, savoir: N. M. Carlier, âgé de 55 ans, journalier, faubourg St. Léonard, époux de M. C. Dalmagne. — J. E. Evrard, âgé de 34 ans, avocat, rue Roture, célibataire. — M. B. Rouday, âgé de 65 ans, journalière, domiciliée à Herstal, veuve de N. H. Martiny.

Du 11. — Naissances: 1 garçon, 9 filles. Décès: 4 garçons, 1 fille, 3 femmes, savoir: Me. Ag. Willems, âgée de 82 ans, journalière, rue Verd-Bois, veuve de Jean Joseph Henry. — Sarah Langford, âgée de 69 ans, rentière, rue sur Avroy, épouse d'Alexandre Fernandès. — Marie Anne Dehanen, âgée de 20 ans, servante, rue Table de Pierres.

THEATRE ROYAL DE LIEGE.

Aujourd'hui lundi 13 mars, abonnement et entrées de faveur suspendu, la deuxième représentation de la JUIVE, grand opéra en cinq actes.

Mardi 14, RELACHE. Mercredi 15, abonnement suspendu, la troisième représentation de la JUIVE.

MM. les titulaires sont priés de faire retirer leurs coupons la veille avant 11 heures.

Jeudi 16, première représentation du 8me. mois d'abonnement.

ANNONCES.

EN VENTE

CHEZ AVANZO ET C^{ie}. A LIEGE, DE LA 1^{re} A LA 6^e LIVRAISON DE LA GÉOMÉTRIE DESCRIPTIVE, PAR C. F. A. LEROY. UN FRANC LA LIVRAISON. 472

A PLACER:

1^{re}. EN RENTE PERPÉTUELLE, à 4 1/2 p. 100, UN CAPITAL DE FRs. 26,000,

APPARTENANT A UN ÉTABLISSEMENT PUBLIC.

Ce placement pourrait être divisé en deux constitutions. 2^e frs. 10,000 en rente VIAGÈRE. S'adresser au notaire SERVAIS, à Liège. 466

Société d'émulation.

CONCERTS DE CARÈME.

LA COMMISSION a l'honneur d'informer messieurs les sociétaires et souscripteurs, que le 3^e concert qui devait avoir lieu mercredi 15 mars, est AJOURNÉ AU SAMEDI 18 à cause des représentations de la Juive.

Le secrétaire, PETERS JUDON.

et mon dévouement lui étaient encore nécessaires. Dans la soirée, je retournai chez l'empereur et je le trouvai dans un accablement profond. L'irritation de la journée avait fait place à une apathie cruelle. Je cherchai à le tirer de cet état, il répondait par monosyllabes, mais son esprit était ailleurs.

« Sire, lui dis-je, au nom du ciel, au nom de votre propre gloire, prenez parti, quel qu'il soit, les circonstances n'admettent aucune temporisation. Sire, je ne puis vous dire toutes les inquiétudes qui me dévorent, mais lorsque Caulaincourt, votre fidèle, votre dévoué ami, vous adjure, vous demande à genoux de sortir de la position où est votre majesté, il faut que des raisons bien impérieuses commandent cette insistance. »

— Mais enfin que voulez-vous que je fasse? Et son regard sombre s'attachait sur le mien.

Je gardai le silence. Il se leva et se promena long-temps, lentement, les mains croisées derrière le dos; puis, comme sortant d'un pénible rêve, il me dit d'un ton calme: « Il faut en finir, je le sens... Mon parti est pris... » Ces derniers mots furent prononcés avec une inflexion qui me fit froid au cœur. « A demain, Caulaincourt. »

Les pressentiments ne trompent pas... c'est une révélation de l'âme, c'est un reflet de l'avenir, que sais-je? Ce soir là, en prenant congé de l'empereur, j'éprouvais un sentiment d'anxiété indéfinissable, je ne pouvais me décider à m'arracher d'auprès de lui. En nous séparant, il me tendit la main, elle était brûlante, la mienne était humide et glacée, et quand la porte du cabinet se referma sur moi, par un mouvement inexplicable, je ressaisis la clé et m'y cramponnai. J'aurais voulu avoir un prétexte pour rentrer... Enfin, je m'éloignai. Ma tête était pesante, mes idées confuses, et je cherchai en vain le sommeil. Quelques heures plus tard, cette angoisse intime me fut expliquée... Je vous raconterai cette horrible scène, mais à présent...

— Non, non, pas à présent, répétais-je en remarquant l'altération répandue sur le pâle visage du duc de Vicence; et pourtant, faible et cruellement souffrante moi-même, j'aurais passé toute la nuit à entendre le reste.

(Nouvelle Minerva.)

A LOUER
POUR EN JOUIR AU 1er. AVRIL 1837,
UNE BELLE
MAISON DE CAMPAGNE

Avec cour, remise, écurie, jardin garni d'arbres fruitiers, prairie, closière et bois d'agrément le tout formant un ensemble de 2 bonniers 15 verges grandes, située à MODAVE, en Condroz, à peu de distance de la grande route. Cette propriété est dans le meilleur état, la situation et les commodités qui s'y trouvent la rend très-agréable.

MERCREDI 5 AVRIL 1837, à 2 heures de relevée on vendra définitivement et sans réserve, EN L'ÉTUDE DU NOTAIRE PAQUE, A LIÈGE.

1° UNE MAISON,
SISE A LIÈGE, RUE DU PONT D'AVROY, N° 53a.

2° UNE MAISON,
SITUÉE A LIÈGE, RUE D'AMAY, N° 644,

Reconstruite, en grande partie, à neuf en 1836. On peut voir en l'étude dudit notaire, les conditions de cette vente qui présentent les plus grandes facilités pour le paiement du prix.

VENTE
D'UNE BELLE
PROPRIÉTÉ

PLACÉE
AU CENTRE DU VALLON DE SCLESSIN.

Le JEUDI 20 avril 1837, dix heures du matin, M° KEPPEM E, notaire à Liège, vendra aux enchères, devant M. le JUGE DE PAIX des quartiers Sud et Ouest de cette ville, en son bureau, rue Mont St Martin.

1° UN CORPS DE FERME
DANS LE MEILLEUR ÉTAT

Et réunissant toutes les commodités, avec six bonniers, quinze verges grandes, quinze verges petites de cottillage, verger, prairies, houblonnières et terres y attenantes, joignant du levant, à la propriété acquise par M. Piercot, du midi à la chaussée et à M. de Sauvage.

2° Cinq verges grandes, quatorze petites de terre sise dans la campagne de Sclessin, tenant à M. de Sauvage et autres.

3° Une verge, quatorze petites de terre sise au lieu dit sous les Vignes, tenant au même.

Les propriétés sont situées à SCLESSIN, COMMUNE D'OUGRÉE, dans une des positions les plus avantageuses, sous tous les rapports, des environs de Liège.

S'adresser, pour les voir, au sieur Lambert PHILIPPE qui les exploite; pour les conditions en l'étude dudit notaire, et au bureau de paix.

FAILLITE
DE
GUILLAUME PLUMIER-MALHERBE.

LES SYNDICS PROVISOIRES à la FAILLITE de Guillaume PLUMIER-MALHERBE, ci-devant distillateur, demeurant à Liège, feront vendre publiquement par l'huissier FISSETTE, VENDREDI DIX SEPT MARS COURANT, A DIX HEURES

DU MATIN,

A la Ferme dite le Château à Herstal,

TOUT LE BEAU
MOBILIER

GARNISSANT LA SUSDITE FERME ET CONSISTANT

En Tables, Chaises, Batterie de cuisine, Attirail de labour, dont sept charrettes, trois herses, un rouleau, deux charriots et un tombereau. Quatorze licols de bœuf en chaînes, un canapé en fer, quantité de harnais et d'autres objets trop longs à détailler, parmi lesquels se trouve UNE MACHINE A BATTRE LE GRAIN ayant peu servi et d'une invention toute nouvelle.

ARGENT COMPTANT.

P. J. HAMAL, Hyac. OPHOVEN; avoca.

A ladite Ferme il y a une forte quantité de POMMES DE TERRE A VENDRE à main ferme.



Le MARDI 14 mars courant, à 2 heures de relevée, M° DUSART, notaire, vendra UNE QUANTITÉ

DE VIN EN CERCLES,
RUE POTIERUE N° 756,

OU L'ON POURRA LES DÉGUSTER AUX PIÈCES. 411

MINÉRAI DE FER.

L'ADMINISTRATION COMMUNALE DE L'OUVEIGNÉ, informe le public que, le jeudi 16 Mars prochain à 9 heures du matin à la maison commune, elle exposera en LOCATION publique en plusieurs lots,

LE DROIT D'EXTRAIRE

LES MINÉRAIS DE FER,

qui se trouvent dans les terrains appartenant à cette commune.

Suivant le cahier des charges dont on peut prendre connaissance au secrétariat de la dite commune. 371

VENTE CONSIDÉRABLE

DE
CHÊNES ET HÊTRES.

Le 20 Mars 1837, à 10 heures du matin, au pied des arbres, M. Louis Winand, propriétaire à ANDENNES, fera vendre à l'enchère,

A LA RECETTE DU NOTAIRE LOUMAYE :

105 MARCHÉS

DE

CHÊNES ET HÊTRES,

Au nombre desquels il y a des chènes de trois à quatre pieds de diamètre, bois de construction, pour la belle menuiserie et propres au charroinage, et d'une élévation extraordinaire, croissant dans son bois de Roupiamont, commune de Ben Ahin, à un quart de lieue de la Meuse, entre Gives et Be, rive droite.

Les marchés étant formés, les amateurs peuvent les visiter; le sieur Penasse, garde à Solier, où des listes sont déposées, est chargé d'indiquer les marchés. A LONG CRÉDIT.

AVIS.

Le gouverneur de la province de Liège porte à la connaissance du public qu'il sera procédé, le 16 mars courant, par devant le conseil d'administration, à Anvers, à l'adjudication de la FOURNITURE d'une partie de BOIS DE CONSTRUCTION, FERS, MÉTAUX, DIVERS OUTILS ET INGRÉDIENS.

Le cahier des charges et conditions auxquelles cette adjudication aura lieu, est déposé au bureau militaire de l'administration provinciale à Liège, où il peut en être pris connaissance.

Liège, le 4 mars 1837.

CHOCOLAT

FABRIQUÉ A LA MÉCANIQUE,

Au n° 3a, rue du Pont-d'Ile, on vient de recevoir un assortiment de CHOCOLAT, de divers prix et qualités: Chocolat ordinaire, idem à la Vanille, à la Cannelle, au Saïep, etc. depuis 55 cents jusqu'à 1 florin 25 cents le demi-kilo.

EAU BALSAMIQUE ET SPIRITUEUSE

DE M. BOTOT,

Approuvée par la Faculté de médecine de Paris.

Cette Eau est composée de simples et aromates bien choisis; elle a la vertu de fortifier les gencives, de raffermir les dents, de les entretenir blanches, saines, d'en arrêter les douleurs et d'en fixer la carie; elle a aussi la propriété de rendre la bouche fraîche, de communiquer à l'haleine une odeur suave; et de ne se corrompre jamais.

Chaque bouteille est accompagnée d'un imprimé contenant la manière de s'en servir, pour la toilette.

Les personnes qui ont la bouche pâteuse, mauvaise ou échauffée, qui sont sujettes à la pituite, aux fluxions et aux maux de dents, qui ont les gencives pâles, molles, fongueuses, livides, saignantes, gonflées, douloureuses; celles enfin qui ont les dents décharnées et quelques dispositions au vice scorbutique ou qui auraient été dans la triste nécessité de faire usage de mercure, se trouveront fort bien de l'usage de cette eau; il en sera de même des femmes enceintes, elles les garantira du mal de dents et du gonflement des gencives, auxquels elles sont sujettes. Cette eau est fortifiante et d'un usage très-agréable pour le bain.

LE SEUL DÉPOT pour Liège, est chez GILLON NOSSENT, rue du Pont d'Ile, n° 32.

La réputation dont jouit l'Eau Balsamique de M. BOTOT, ayant donné lieu à des contrefaçons, Mr BOTOT, pour en empêcher les effets, a fait graver sur ses bouteilles les mots EAU DE BOTOT, et sa signature est apposée sur l'étiquette de chaque bouteille.

MAISON A VENDRE,
QUAI DE LA SAUVENIÈRE,

AVEC FACILITÉ DE PAIEMENT.

S'adresser rue du Pont d'Ile, n° 32.

BOURSES.

PARIS, LE 11 MARS.

Table with 3 columns: Item, Price, and another item. Includes 'Cinq pour cent', 'Trois pour cent', 'Act. de la B. de Fr.', 'Napl. Cert. Falc.', 'Esp. Ardoin 1834', 'Esp. D. diff. s. int.', 'Dt. pas. s. int.', 'Belgiq. Empr. 1832', 'Banque de Belg.', '100 00', '79 25', '2410 00', '98 85', '27 00', '00 00', '7 1/4', '103 1/4', '1408 7/8'.

LONDRES, LE 10 MARS.

Table with 3 columns: Item, Price, and another item. Includes '3 1/2 consolidés', 'Bel. Em. 1832 C. D.', 'Holl. Dette active', 'Portugais, 5 p. c.', 'Id. 3 p. c.', 'Espagne. Cortés.', 'Différées.', 'Russie.', 'Brésil. Empr. 1834.', '25 3/8', '11 00', '7 00', '000 00', '00 00'.

AMSTERDAM, LE 10 MARS.

Table with 3 columns: Item, Price, and another item. Includes 'Holl. Dette active', 'Dito 2 1/2', 'Différée', 'Billet de change', 'Syndic. d'amort.', 'Soc. de comm. P-B', 'Russie, H. et Cr.', 'Inscr. au gr. livre', 'Certifi. à Amst.', 'Pologne. L. n. 300f.', 'Lots de Bd. 50 f.', 'Espagne. E. Ard.', 'Dito grd.', 'Dette différ. anc.', 'nouveau', 'passive', 'Autriche. Métal. 5.', '65 7/8', '00 00', '112 1/4', '112 1/4', '24 3/4', '00 00', '8 1/2', '00 00', '00 00', '99 7/8'.

ANVERS, LE 11 MARS

Table with 3 columns: Item, Price, and another item. Includes 'ANVERS. Det. activ.', 'Det. différ.', 'Emp. de 48 mill.', 'HOLL. Dette active', 'Rente remboursab.', 'AUTRICHE. Métalli.', 'Lots de fl. 100.', 'de fl. 250.', 'de fl. 500.', 'Pologne. Lots fl. 300.', 'fl. 500.', 'BRÉSIL. E. à L. 1834', 'ESPAG. Empr. 1834', 'D. diff. 1834', 'Dit. p. 1834', 'Dette diff.', 'ANAPLES. Cert. Falc.', 'ÉTAT-RO. Lev. 1832', 'à An. 1834.', 'CHANGES.', 'Amst., c. jours.', 'Rotterdam, Idem', 'Paris, Idem', '2 mois', 'Lond. p. Estr. c. j.', '2 mois', 'Ham. p. 40 HB. c. j.', '2 mois', 'Bruxelles et Gand.', '92 1/4', '101 00', '118 00 av.', '118 00 av.', '118 00 p. p.', '3 1/2 p. p.', '40 1/2', '39 1/2', '35 3/8', '35 3/8', '114 1/2 p.'.

RESUMÉ DE LA BOURSE D'ANVERS DU 11 MARS 1837.

Les fonds Espagnols ont été fermes à notre bourse. Ardoin ouvert 24 3/4 7/8 25 et reste 24 7/8 A au comptant. Primes à un mois 26 00 dont 1 p. c. A. On a fait peu d'affaires.

LLOYD BRUXELLOIS, LE 10 MARS. (2 heures du soir.)

Table with 3 columns: Item, Price, and another item. Includes 'BELGE de 24 mill.', 'Empr. de 30 mill.', 'ESPAGNE. Ardoin.', 'fin courant.', 'Prime à 1 m.', 'Passive.', 'Différée.', 'ACTIONS.', 'Soc. de Com.', 'Entr. industr.', 'Banq. de Bel.', 'Samb. et Oise', 'Hauts-Fourn.', 'Flenn.', 'Banq. fone.', 'Hornu et W.', 'Sclessin.', 'C Lev. du Fl.', 'A Act Ougrée.', 'S. Longcham.', 'Cheminée fer', 'S. de Yennes.', 'Bat. à v. Anv.', 'St. Léonard.', 'Chateleineau.', 'S. Verrieres.', 'Gaz de résine', 'Raffinerie.', 'V. Charleroy', 'H. F. L'Espé.', 'Brasseries', 'Librairie H.', 'Typographie.', 'Tapis.', 'F. de f. d'Oug', 'Mutualité.', 'Suc et distil.', 'S. de Bruges.', '118 00', '108 00', '98 00', '000 00', '00 00', '106 00', '144 00', '140 00', '114 00', '111 00', '102', '000 00', '100 00', '43 00', '103 00', '108 1/2', '00 00', '104 00'.

VIENNE, LE 28 FÉVRIER.

Métalliques, 105 00.— Actions de la Banque, 1373 00.

PORT D'ANVERS. — ARRIVAGES DU 10 MARS.

Le brick belge Grétry, v. de Liverpool, ch. de sel. — Le schooner anglais Louisa Elisabeth, v. de Bristol, ch. de pierres.

PLACE D'ANVERS, LES 10 ET 11 MARS.

Tabac. — 24 boucauts Virginie et un petit lot Kentucky ont été appliqués à prix divers.

Café. — Quelques transactions ont eu lieu aujourd'hui en Brésil. On a cité environ 260 balles dans les prix de 28 1/2 à 30 c. suivant qualité. Une partie de St-Domingue également trouvé preneur, mais le prix n'est pas exactement connu.

Sucre brut. — La même recherche se maintient pour cette douzaine. Environ 350 caisses Havane blond ont de nouveau trouvé preneur à 17 3/4, pavillon étranger.

Coton. — L'abandon qui s'était emparé de ce lainage, semble à la veille de disparaître, car une vente d'environ 350 balles Georgia vient d'avoir lieu aujourd'hui pour la consommation. Le prix est resté inconnu.

Huile de baleine du Sud. — Une centaine d'hectolitres ont été payés f. 35 en consommation.

Tabac. — 24 boucauts Maryland ont été appliqués à la consommation à prix non indiqué.

Cafés. — Les transactions suivantes ont été citées aujourd'hui: environ 300 balles St. Domingue belle qualité, de 30 1/2 à 30 3/4; dito à 30 c. et 100 dito Batavia à 30 cents.

Sucre brut et raffiné. — Sans affaires marquantes à signaler aujourd'hui dans cette douzaine.

Nos autres articles n'ont éprouvés aucun mouvement digne de mention.

H. LIGNAC, Impr. du Journal, n° 623, rue du Pot d'Or, à Liège.